

Souss-Massa-Draâ : Mise à niveau des plages

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 21-06-2010 21:17:25

- Interdiction des jet-skis en zones de baignade**
- Une police de proximité pour la sécurité**
- 436 prélèvements pour la qualité des eaux**

Pour la saison balnéaire 2010, le souci majeur des autorités locales de la région Souss-Massa-Draâ est d'assurer la sécurité des baigneurs contre les risques liés aux sports nautiques, particulièrement au jet-ski. En effet, l'utilisation de motos marines et autres engins nautiques à moteur dans des zones réservées à la baignade mettent en danger la sécurité physique des estivants aussi bien sur eau que sur sable. La décision a donc été prise de mettre un terme à ces pratiques dangereuses afin d'éviter d'éventuels accidents (les estivants des autres régions espèrent sans doute que cette initiative face tâche d'huile).

Désormais, les amateurs des sports nautiques doivent utiliser des aires d'exercice délimitées car équipées en bouées de balisage et ce, durant la période estivale qui s'étend du 15 juin au 15 septembre 2010. Dans ce sens, la plage d'Agadir, située dans la baie, est depuis 2006 balisée, notamment au niveau du chenal d'accès en mer des engins nautiques sur une longueur de 300 m par des bouées de forme cylindrique à bâbord et conique à tribord.

Il s'agit aussi de baliser la bande du littoral de 300 m sur une longueur d'environ 4 km par des bouées de forme sphérique de diamètre 0,80. Sur cette bande de 300 m, il est strictement interdit de vaquer à des activités nautiques. Les usagers devront emprunter les chenaux d'accès dans les plages dotées d'un balisage déposé à cet effet par le ministère de l'Équipement et du Transport. Avec celle d'Agadir, la plage de Taghazout est la deuxième plage de la région à être équipée d'un système de balisage. Un panneau d'information à l'intention du public précise clairement les zones interdites aux engins et les vitesses autorisées aux utilisateurs qui doivent obligatoirement porter un gilet de sauvetage de couleur vive. Leurs engins, quant à eux, doivent porter les marques extérieures d'identification conformément aux normes en vigueur, soit leur immatriculation auprès des services de la Marine marchande. Le remplissage d'une fiche de renseignements pour les propriétaires ou utilisateurs d'engins nautiques, avec les dates et heures d'introduction sur la plage, est une des autres mesures prises.

Par ailleurs, une police de proximité veillera au respect des mesures de sécurité aussi bien par les particuliers que par les loueurs. Pour ce qui est des quads privés, leur utilisation est tout simplement interdite.

En tant que pôle touristique de renommée internationale, la région d'Agadir est connue pour ses belles plages et étendues de sable fin. La zone bénéficie d'un soleil qui brille 300 jours par an sur un littoral naturel, presque épargné par la pollution.

Afin d'assurer la protection de la santé des estivants, les plages de la région, à l'instar de celles du reste du pays, sont soumises à des prélèvements pour surveiller la qualité des eaux de baignade.

Une action qui s'inscrit dans le programme «Plages propres» lancé en 1999 par SAR la Princesse Lalla Hasnaa, présidente de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement. L'objectif étant une mise à niveau environnementale pour améliorer la qualité et réduire les nuisances tout en éduquant et informant les estivants.

La surveillance de la qualité des eaux de baignade est organisée, quant à elle, conjointement par le ministère de l'Équipement et du Transport (MET) et le secrétariat d'État chargé de l'Eau et de l'Environnement (SEEE), selon les normes marocaines et internationales (OMS et PNUE). Durant la période mai 2008-février 2009, le nombre de stations de prélèvement dans la zone a atteint 46, et le nombre de prélèvements, 436. Les plages concernées relevant de la wilaya d'Agadir sont Imsouane, Aghroud I et II, Taghazout, Aourir-centre, Agadir et Tifnit. Celles relevant de la province de Tiznit sont Sidi Moussa Aglou, Imi Ntourga, Lagzira, Mirleft et Sidi Ifni. La plage Massa (Wassay) relevant de la province de Chtouka Aït Baha a fait l'objet de deux prélèvements.

Il faut signaler que les sites de surveillance sont choisis en fonction de l'importance de leur fréquentation, de la nature des lieux et des risques particuliers de pollution, entre autres, les rejets d'eaux usées. Le classement des eaux de baignade se fait en quatre classes. D'abord, la catégorie A qui désigne des eaux de bonne qualité pour la baignade. Ensuite, la catégorie B pour des eaux de moyenne qualité. Les eaux classées A ou B étant conformes aux normes. Par contre, les eaux classées C ou D sont momentanément polluées pour le premier cas ou de mauvaise qualité pour le deuxième. Il ne faut donc pas s'y baigner puisqu'elles ne sont pas conformes aux normes.

Qualité

Les eaux des plages d'Imsouane, Taghazout, Aourir-centre, Tifnit, Sidi Moussa Aglou ou encore Sidi Ifni ont été classées catégorie A, celles de la plage d'Agadir B et A selon l'endroit. Les prélèvements à Aourir (km 17) ont été abandonnés à cause des travaux et réalisés à Aourir-centre. Ceci, selon le rapport analytique 2008-2009 du MET et du SEEE. La Fondation Mohammed VI et ses partenaires oeuvrent pour que l'information sur la qualité des eaux de baignade soit accessible au public, par voie d'affichage, sur les lieux de la baignade.

L'économiste